

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_017

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaëtane GABORY
Guy CAILLAUT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LE BIBLIOPÔLE POUR LE PRET DU SALON VINYLE

Madame M-C. GUIBERTEAU, adjointe en charge de la Culture, explique au Conseil Municipal que le Bibliopôle propose à la commune de Mauges-sur-Loire d'accueillir, dans le cadre de ses missions de soutien aux projets culturels et d'accompagnement des actions de médiation, une malle d'animation, le « Salon vinyle ».

Ce dispositif permet d'implanter temporairement un espace d'écoute musicale à partir d'une platine vinyle, de casques et d'une collection d'une vingtaine de titres. Le réseau des bibliothèques souhaite profiter de cet équipement pour réfléchir à la valorisation de la musique en bibliothèque et explorer de nouvelles possibilités.

Le « Salon vinyle » sera proposé du 6 octobre au 24 décembre 2026 à la bibliothèque de Montjean-sur-Loire et au 1er trimestre 2027, à la bibliothèque de Saint-Florent-le-Vieil.

Cet emprunt est gratuit mais il est nécessaire de signer une convention, annexée à la présente délibération, avec le Bibliopôle pour définir les modalités du prêt.

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 3 juin 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention avec le Bibliopôle pour l'emprunt de la malle d'animation « Salon vinyle ».
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

*Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 56
Nombre de votants : 64
(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 10 juillet 2026
Le Maire
Gilles PITON